Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260302-202621-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 2 mars 2026 à 18 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 11
Date de convocation : 23 février 2026

Le deux mars deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Catherine BOISLIVEAU, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwenn BOHEC, Quentin LE HERVÉ, Martine TRAPON, Jean-François LE MIGNOT

Absents, excusés : Anne-Karine LE MAOU, Sylvie LE GALL BRIAND, qui donne pouvoir à Gérard QUILIN, Erwan GUIZOUARN

Absents : Julien BENOIST

Secrétaire de séance : Jean-François LE MIGNOT

202621 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025, AFFECTATION DES RESULTATS 2025 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL 90400

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par le Maire,
Considérant que le compte administratif de l'exercice 2025 n'ayant pas encore été voté, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats,
Vu l'avis de Monsieur le Trésorier en date du 3 mars 2026
Considérant les résultats de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent des documents comptables disponibles,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 – Reprise anticipée des résultats

Le Conseil municipal décide de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 636 416.65 euros
Résultat de clôture : 636 416.65 euros

Section d'investissement

Solde d'exécution de l'exercice : 495 521.38 euros
Solde antérieur reporté : 487 624.83 euros
Solde d'exécution global : 983 146.21 euros

Article 2 – Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation en réserves (compte 1068) : 636 416.65 euros

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260302-202621-DE

Article 3 – Report du résultat d'investissement

Le solde d'exécution de la section d'investissement est repris au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 983 146.21 euros

Article 4 – Vote du budget primitif

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 750 781.45 euros
Recettes : 1 750 781.45 euros

Section d'investissement

Dépenses : 2 654 600.50 euros
Recettes : 2 654 600.50 euros

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Article 5 – Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Le Secrétaire
Jean-François LE MIGNOT

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 6 mars 2026
Et publication ou notification le 6 mars 2026